



La santé, la vie et l'humain avant tout !

Les dernières communications de la maison Hermès ont annoncé une reprise du travail le **14 avril prochain**. Nous regrettons cependant de ne pas avoir été entièrement entendu ! En effet, même si la date peut évoluer en fonction de l'actualité, nous voulons la garantie de ne pas reprendre avant la fin du confinement.

Depuis le 16 mars, le syndicat CGT de la Maroquinerie de Sayat demande l'arrêt officiel et total du travail jusqu'à la fin du confinement !

Tant que l'urgence sanitaire sera décrétée en France et que les mesures de confinement seront préconisées pour endiguer la propagation du virus, il n'y a aucune raison, **même économique**, pour justifier un retour à la maro ! Afin de freiner la prolifération du COVID-19, **seules les productions de biens et de services répondant aux besoins essentiels de la population doivent être maintenues**. La maroquinerie de luxe n'en fait pas partie ! En outre, le non recours au chômage partiel semble être une décision logique, puisque toute entreprise en faisant la demande doit renoncer de facto au versement de dividendes à leurs actionnaires...

L'urgence n'est donc pas de démanteler le code du Travail, comme s'est empressé de faire le gouvernement en modifiant, entre autres, les règles en matière de congés payés, temps de travail, repos... L'urgence est à la protection et à la préservation de toutes et tous ! Nous estimons que ce n'est pas aux travailleurs de payer de leur vie les carences et lacunes d'un gouvernement à la dérive.

Dés le début des discussions avec les dirigeants de l'entreprise, vos élu-es CGT de la maroquinerie de Sayat se sont catégoriquement opposé-es à la prise de congés payés par anticipation sur la période 2020/2021 !

Réactifs à vos attentes, soyez assurés que dans cette période difficile, les élu-es CGT sont plus que jamais à vos côtés pour faire respecter le droit du travail, la santé et la sécurité des travailleuses et travailleurs, et continueront à s'impliquer au CSE comme en CSSCT, instances plus que jamais indispensables en cette période.

En outre, les dernières décisions prises de prolonger de 8 jours le confinement total des salarié-es de la Maroquinerie nous permettent d'être relativement optimistes quant aux règles de bons sens qui doivent prévaloir en pareille situation.

Soyons positifs. Restons chez nous et prenons soin de nos proches. Nous n'avons qu'une vie...



Syndicat CGT de la Maroquinerie de Sayat

Chèr-es collègues,

Une réunion CSE extraordinaire a eu lieu cette après-midi.

Nous avons, une nouvelle fois, fait part à la direction de nos craintes et angoisses concernant la reprise au travail ce mardi 14 avril, en s'appuyant sur les nombreux échanges que nous avons eu avec vous. La direction a réaffirmé qu'avec les mesures sanitaires mises en place au sein de la *maro*, la reprise du travail au mardi 14 avril ne pouvait être remise en question. C'est pourtant, avec force et conviction, que nous avons argumenté **notre position défavorable** à cette reprise que **nous jugeons prématurée** ! Le pouvoir décisionnaire revenant uniquement à la direction, nos demandes sont malheureusement restées veines.

Néanmoins, on a bien noté que des mesures supplémentaires ont été prises depuis qu'un de nos collègues a récemment été diagnostiqué porteur du virus *Covid-19* par le **Service d'Aide Médicale Urgente**. Nous souhaitons les porter à votre connaissance.

- *Tout cas suspect de covid-19 au sein de la maro, est considéré comme avéré.*

Dispositions prises :

- Toutes personnes ayant été en contact proche avec cette personne, se verront mis en absence autorisée et rémunérée pendant 14 jours.
- Toutes personnes présentant des symptômes, sont invitées à rester chez elle et à en avvertir rapidement la direction.
- L'environnement de travail du salarié contaminé sera entièrement désinfecté.
- **Port du masque rendu obligatoire pour tous** à partir du 14/04, à raison de 2 masques par jour et par personne.

Malheureusement, les personnes très angoissées par cette reprise prématurée, n'aurons d'autres solutions que d'être en **absence autorisée non rémunérée**.

Nous sommes forcés de constater que même un élan collectif ne permet pas la fermeture de la maroquinerie. Nous ne pouvons donc que vous suggérer de prendre chacun, en votre âme et conscience, la décision qui vous semblera la plus appropriée pour vous et votre famille, même si il est fort regrettable de devoir faire un choix entre le salaire et la santé...

Merci à toutes et à tous pour votre confiance.

Prenez soin de vous et de vos proches et n'oubliez pas que nous resterons toujours fidèles à nos convictions : **la vie, la santé et l'humain avant tout !**



Syndicat CGT de la Maroquinerie de Sayat

La raison finit toujours par l'emporter...

Ce mardi 21 avril, lors de la réunion d'informations aux élu-es du CSE, la direction a annoncé la reprise du cadre horaire de 38h par semaine à partir du 4 mai, avec le maintien de salaire à 38h pour toutes et tous, y compris pendant la période à 35h.

Il ne sera donc plus question de récupérer les 3 heures non travaillées. C'est cadeau !

Cette dernière décision prise par la maison Hermès est plutôt une bonne nouvelle, et nous ne pouvons qu'en saluer la sagesse.

Il est toutefois utile de rappeler que cette décision est à mettre en parallèle avec les nombreuses démarches entreprises par le syndicat concernant le caractère injuste et, de notre point de vue, illégal sur les mesures précédemment envisagées.

En effet, pour rappel, la direction envisageait la mise en place d'une modulation du temps de travail sans passer d'accord avec les organisations syndicales. Déjà à ce niveau, c'était contestable. Mais le fait d'imposer à **tout les salarié-es** (*y compris ceux dont le contrat était suspendu pour maladie, garde d'enfants ou en congés sans solde*) d'effectuer des heures de travail supplémentaires en plus des 38 heures hebdomadaires (*celles non travaillées de la 35^{ème} heure à la 38^{ème} heure du 14/04 au 04/05*) nous paraissent discutables sur bien des points. Cela nous aurait obligé à travailler peut-être 41h, 42 h avec une rémunération à 38h. Sous prétexte d'avoir fait travailler des salarié-es 35h en pleine pandémie ? Allons, allons, un peu de sérieux...

Après avoir sollicité le service juridique de la CGT, un avocat spécialisé en droit du travail et recueilli l'avis d'un inspecteur du travail, nous avons été conforté-es dans nos convictions de ne rien lâcher et de maintenir la pression à tous les niveaux.

Bon... même si nous estimons, et nous n'en démordons toujours pas, que le plus sage aurait été de maintenir le confinement à la maison pour toutes et tous avec maintien de salaire jusqu'au 11 mai... Serait-ce trop utopique ? Sachez que sans utopie, aucune activité véritablement féconde n'est possible.

Quoi qu'il en soit, sachez bien cher-es collègues, que nous sommes totalement conscients, comme vous, des conséquences inédites auxquelles nous sommes toutes et tous confronté-es. La situation que nous vivons appelle à un profond changement sociétal. Comme toutes les « guerres », certains vont y laisser des plumes mais est-ce aux seuls travailleurs, celles et ceux qui sont en premières lignes, de devoir payer la note ? Réfléchissez-y, et rappelez-vous que désormais il ne suffira plus de s'indigner mais il faudra plus que jamais s'engager, concrètement, pour espérer construire, dès demain, un meilleur avenir pour nous et nos enfants.